



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

N°23-18

OBJET : Désignation d'un Représentant du PNRM à l'Association des Amis du PNRM -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Administration Générale

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022

A - Finances

2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

B - Ressources humaines

5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM

C - Adoption de Plans de financement

→ Direction de la Biodiversité

7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »

→ Direction des Grands Projets

8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
→ Direction du Développement Local
13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique

II-Animation

15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
17. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) -- Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert) -- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).



Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –
J. ROSE.

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.
ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) – Mr J-F.
BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230428-23-18-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2023

- Vu** le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte régionale de la Martinique,
Vu l'arrêté préfectoral approuvant les statuts du SM/PNRM,



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Considérant que, conformément à l'article n°6 des statuts de l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Martinique (AAPNRM), qui stipule que le PNRM est membre de droit. Il est utile de rappeler que l'Association des Amis du Parc naturel régional de la Martinique a été déclarée en préfecture le 23 janvier 1976, année de création du PNRM,

Considérant que l'Association a pour but de :

- concourir à l'élaboration, l'animation et au développement des activités scientifiques, éducatives, culturelles, sportives et touristiques,
- promouvoir des actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel et de l'environnement au service du développement durable en référence aux orientations et mesures formulées dans la charte du parc,
- appuyer la politique du PNRM en assurant la concertation avec les usagers et habitants, en participant à l'information et à la sensibilisation du public.

Il est proposé aux Membres du Comité syndical de désigner un autre représentant du Parc au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de l'AAPNRM, suite au décès du précédent représentant du PNRM à l'AAPNRM.

Sur proposition du Président après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

le Comité syndical

Article 1

Désigne Monsieur Gérard MONSTIN, délégué de la Ville du Carbet comme représentant du PNRM à l'Association des Amis du PNRM.

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président,
Félix ISMAIN

OT R 27/04/23
p. l.

